

Sous-préfecture de Dunkerque
Bureau des Sécurités
Pôle Territorial Armes
Affaire suivie par : Ingrid GOSSELIN
Tél. : 03 28 20 59 44
E-mail : sp-armes-dunkerque@nord.gouv.fr

Dunkerque, le *11 décembre 2024*

Le Préfet du Nord

à

Mesdames et Messieurs les Maires du
département du Nord

Objet : Déploiement du système d'information sur les armes (SIA)
PI : Proposition d'article relatif au SIA

Le contrôle des armes civiles en circulation sur le territoire national ainsi que leur détention sont des enjeux essentiels de la politique de sécurité intérieure de notre pays.

Le système d'information sur les armes (SIA), successeur de l'application vieillissante AGRIPPA, qui recense aujourd'hui les détenteurs d'armes, est ouvert aux chasseurs depuis le 8 février 2022 et aux tireurs sportifs depuis le 27 février 2024.

Le déploiement de ce nouvel outil numérique de gestion administrative des armes civiles vise trois objectifs :

- la simplification de la réglementation et des démarches administratives ;
- la dématérialisation de la gestion et du suivi des démarches administratives de commerce, d'acquisition et de détention d'armes ;
- la sécurisation de la détention et de l'acquisition d'armes : traçabilité des armes en temps réel, récurrence des contrôles (des professionnels et des détenteurs) et lutte contre la fraude documentaire grâce à l'interconnexion du système avec des applications tierces, des fédérations notamment.

Les enjeux en termes d'information et d'adhésion des détenteurs sont importants. Chaque détenteur devra en effet créer un compte personnel sur le SIA pour conserver son droit à détenir des armes. La date limite de création de comptes pour les détenteurs chasseurs et tireurs sportifs a été fixée par le décret du 27 juin 2024 au 31 décembre 2024.

Je vous invite donc à relayer à vos administrés par l'ensemble des moyens à votre disposition les informations relatives au déploiement du SIA, dans la perspective de cette échéance.

A cet effet, vous trouverez ci-joint une communication prête à publier dans votre journal communal ou sur votre site internet.

Mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Le Préfet,

M. Gaume

Bertrand GAUME